



Hospices Civils de Beaune

DÉCISION DU DIRECTEUR

n° 100 / 2023

OBJET : AFFECTATION DU PRODUIT FINANCIER DU TONNEAU DE VIN VENDU AUX ENCHERES AU PROFIT DE DEUX ASSOCIATIONS

Le Directeur,

Vu que le tonneau de vin Mazis Chambertin, intitulé « Pièce de Charité », vendu le dimanche 19/11/2023, lors de la Vente des Vins des Hospices de Beaune, au profit de deux associations, a été enlevé aux enchères au prix de 350 000 €uros.

DECIDE

Que le montant de cette somme sera reversé à parts égales entre l'association Initiative de Recherche pour une longévité en Bonne Santé et l'association Fondation pour la Recherche Médicale, soit 175 000 euros chacune.

Fait à Beaune, le 13 décembre 2023
Le Directeur,
Président du Directoire



Guillaume KOCH

Transmis à : _____

↪ Services Financiers + C Guillemot

↪ Trésorerie